

MODULE 6 – PROJET ASSOCIATIF

4^{ème} partie : L'évaluation du projet

L'évaluation d'un projet consiste à mesurer la réalisation des objectifs fixés et à en tirer des enseignements pour améliorer les futurs projets. Elle permet de mesurer l'efficacité du projet, l'atteinte des résultats escomptés et de vérifier si les ressources ont été utilisées de manière optimale.

L'évaluation se caractérise par une analyse réflexive qui vise à analyser l'expérience passée pour améliorer l'avenir. L'évaluation du projet associatif est plus globale, elle s'intéresse à l'ensemble des projets et des actions menées par l'association, tandis que l'évaluation des projets d'actions est plus spécifique, elle se concentre sur un projet ou une action particulière.

4.1 Ce qu'on doit évaluer

L'évaluation d'un projet vise à mesurer sa performance, c'est-à-dire à déterminer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints, les résultats obtenus et les impacts sur les parties prenantes concernées. Pour cela, il est important d'évaluer différents aspects du projet tels que :

- L'efficacité : mesure dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et les résultats attendus.
- L'efficience : mesure l'utilisation des ressources (humaines, financières, matérielles) pour atteindre les objectifs.
- La pertinence : mesure l'adéquation du projet par rapport aux besoins et attentes des parties prenantes
- La durabilité : mesure la capacité du projet à perdurer dans le temps.
- L'impact : mesure les effets positifs et/ou négatifs du projet sur les parties prenantes et sur l'environnement.

Il est important d'évaluer ces différents aspects afin d'identifier les points forts et les points faibles du projet, d'identifier les améliorations possibles, et de tirer des leçons pour les futurs projets.

4.2 Les étapes et formes de l'évaluation d'un projet

L'évaluation d'un projet doit être réalisée à différentes étapes, depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation et sa clôture :

- L'évaluation diagnostique : cette évaluation est effectuée avant le lancement du projet pour évaluer sa faisabilité et son impact potentiel à partir des caractéristiques déjà existante (état des lieux).
- L'évaluation formative : cette évaluation permet de suivre l'avancement du projet et de s'assurer que les objectifs sont atteints ; elle permet aussi de corriger les actions au fur-et-à-mesure de l'avancée du projet.
- L'évaluation finale (sommatrice ou normative) : cette évaluation est réalisée une fois le projet terminé pour évaluer les résultats et l'impact du projet.
- L'évaluation pronostique : elle transforme l'évaluation finale en évaluation diagnostique d'un futur projet ; elle consiste à déterminer les suites qu'il conviendra de donner au projet.

Cette évaluation peut prendre deux formes (généralement combinées) :

Une forme quantitative qui permet de mesurer les résultats du projet de manière objective et chiffrée, par exemple en comparant les résultats avant et après le projet.

Une forme qualitative qui permet d'analyser les résultats du projet en utilisant des données non quantifiables, telles que des interviews ou des enquêtes.

4.3 Le vocabulaire de l'évaluation

- Les **critères** sont des éléments d'appréciation qui permettent de juger de la pertinence, de la cohérence, de la qualité ou de la faisabilité d'un projet. Ils doivent être choisis en fonction des objectifs et des enjeux du projet. Exemple : respect des délais, satisfaction des parties prenantes, impact social ou environnemental, coût.
- Les **indicateurs** sont des mesures concrètes et quantifiables qui permettent de vérifier la réalisation des critères. Ils permettent d'objectiver les résultats et de mesurer l'avancement du projet. Exemple : taux de participation, nombre de retours positifs des bénéficiaires, nombre de bénévoles mobilisés.
- Les **méthodes** sont des procédures, des règles ou des techniques utilisées pour collecter, traiter et analyser les données. Elles permettent de donner une forme rigoureuse à l'évaluation et de garantir la fiabilité des résultats. Exemple : questionnaire d'enquête, entretien individuel, analyse de documents.
- Les **outils** sont les supports matériels ou logiciels utilisés pour faciliter la mise en œuvre des méthodes d'évaluation. Ils peuvent être des questionnaires, des tableaux de bord, des logiciels statistiques, etc. Ils sont choisis en fonction des besoins et des ressources disponibles.
- Le **processus** est une série d'étapes ou d'actions interdépendantes qui permettent d'atteindre un objectif spécifique. Il est souvent utilisé pour décrire les étapes clés d'un projet ou d'un programme, et permet de comprendre comment les différentes activités s'articulent entre elles pour atteindre les résultats escomptés.
- La **procédure**, quant à elle, est une série d'étapes définies et structurées qui permettent de réaliser une tâche spécifique de manière cohérente et standardisée. Elle est souvent utilisée pour garantir que les activités sont menées de manière uniforme et de qualité constante.